



PROCES-VERBAL DE LA REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 20 MARS 2024

L'an deux mil vingt-quatre le 20 mars à 19 heures 00 le Conseil Municipal s'est réuni, à la salle d'honneur Donald BROWARSKI sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre PUCHOIS, Maire, en suite de convocation en date du 11 mars 2024 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : Messieurs PUCHOIS Jean-Pierre / LEGAY Sébastien / DELREUX Daniel / FOURNIER David / DUPUIS Frédéric/ RUFFIN Jérôme/ DURIER Arnaud/ VEGA Grégory.

Mesdames BERTRAND Sylvie / REHABI Sandrine / CONDAMINE Estelle / CLEMENT Aymie / DUBUS Anne / KUBICKI Valérie / Nathalie DECOUPIGNY.

Formant la majorité des membres en exercice.

A l'exception de :

- Madame Nathalie LANGHAM, excusée, a donné procuration à Monsieur David FOURNIER
- Madame Virginie PRZYBOROWSKI, excusée, a donné procuration à Monsieur Philippe GOURGUECHON
- Monsieur Thierry GILLET, excusé, a donné procuration à Monsieur Jean-Pierre PUCHOIS
- Madame Valérie KUBICKI, excusée, a donné procuration à Madame Sylvie BERTRAND

L'appel des conseillers est fait, le quorum est atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

M. LEGAY Sébastien a été désigné comme secrétaire de séance. Il est aidé dans sa fonction par Mme Géraldine Bresson, secrétaire de mairie.

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques au sujet du compte-rendu précédent.



Monsieur DELREUX fait la remarque suivante au sujet du procès-verbal surtout lorsqu'il n'y a pas de réunion tous les mois ; de bien vouloir envoyer le procès-verbal dans les meilleurs délais.

Monsieur le Maire accepte.

Également, il y a une erreur sur la première page du procès-verbal car la date est erronée, 2023 au mieux de 2024.

Les débats peuvent commencer.

1. **DELIBERATION POUR LES ZONES D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES (ZAER)**

Monsieur le Maire présente le dossier.

Selon la législation en vigueur les communes doivent adopter par délibération de leur conseil municipal, les cartographies définissant les Zones d'Accélération des Energies Renouvelables sur leur territoire.

Ces cartographies doivent prendre en compte les énergies renouvelables suivantes : éolien-solaire et photovoltaïque-biomasse-géothermie-biogaz

Le service ENERGIE de la CUA peut recevoir chacune des communes membres pour élaborer avec elles leurs cartes de ZAER à partir de l'outil cartographique mis en ligne par l'Etat.

Monsieur le Maire rencontrera le service concerné le jeudi 21 mars.

Puis viendra la concertation publique.

Enfin, une fois les ZAER et cartographies arrêtées, le conseil délibérera – avant le 15 avril -, arrêtera la cartographie et transmettra les éléments (délibération et cartographies) à la CUA.

Monsieur RUFFIN demande la différence entre l'énergie biogaz et le biomasse, Monsieur FOURNIER lui répond.

Monsieur DURIER souhaiterait qu'entre les énergies privilégiées (solaire-biogaz-biomasse-éolien-photovoltaïque), il soit pris en compte l'éolien individuel.



Les membres (19 POUR) acceptent de mettre en place les ZAER et autorisent Monsieur le Maire à signer tous documents y afférents.

2. CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LA REPRISE PHYSIQUE DES CONCESSIONS AU CIMETIERE

Madame BERTRAND présent le point.

Cette dernière explique que le 15 mai avec Monsieur le Maire, ils iront au cimetière afin de finaliser la procédure de reprise sous forme du procès-verbal vérifiant si des particuliers ont ou non procédé aux modifications suggérées par le juriste de l'entreprise GESCIME.

Madame BERTRAND parle des 2 devis qu'elle a reçu et d'une entreprise qui faute de temps n'a pas souhaité répondre à notre sollicitation.

Le premier devis par l'entreprise CCE concernant la reprise de 35 concessions était d'un montant de 61 332€.

Le second par l'entreprise SBT pour 41 448€.

Malheureusement, l'entreprise SBT a contacté Madame BERTRAND afin de lui signaler en toute franchise ne pas pouvoir accéder à sa demande dans la mesure où faute de personnel, les travaux ne pourront pas se faire.

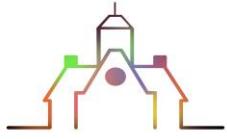
Donc Madame BERTRAND a cherché une solution et elle a été contactée par un ancien salarié de l'entreprise CCE qui a ouvert sa propre entreprise de funéraire SAS FUNERAIRE, qui elle a proposé un devis de reprise pour 35 concessions pour un montant de 40 896€.

Madame DUBUS demande ce que contient le terme de « démontage » dans le devis.

Madame BERTRAND l'informe que le travail se fera plot par plot en, commençant par la gauche, le long de la nationale.

Madame BERTRAND explique aux membres l'option dont lui a parlé l'entreprise SAS FUNERAIRE, c'est-à-dire qu'il faudra voir au cas par cas selon l'état de chaque concession – des frais en plus seraient à prendre en compte - il se peut que l'on retrouve des chairs Il faudra ainsi voir ce que le conseil décidera de faire.

Madame CONDAMINE elle se refuse à la crémation dans la mesure où il faudra respecter les dernières volontés du défunt ; ainsi probablement qu'il faudra peut-être attendre encore avant de procéder aux travaux sur cette concession si un tel cas venait à se présenter.... En réflexion.



Monsieur DURIER lui, rappelle aux membres qu'il faudra également faire attention aux ossements retrouvés qu'il faudra mettre dans l'ossuaire.

La procédure est très encadrée afin de respecter les défunt et les familles mais il rappelle qu'en juin 1915, il y eu de nombreux combats, parfois des soldats ont pu être placés dans des caveaux sans que cela eut été notifié quelque part.

Madame BERTRAND compte en parler au directeur de l'entreprise.

Monsieur DURIER demande quel sera le délai total.

Madame BERTRAND répond que les travaux débuteront 1 mois après le procès-verbal du 15 mai, cela dépendra de l'avancée des travaux mais qu'il y en aurait pour plusieurs mois.

Monsieur DURIER suit l'idée de Madame CONDAMINE et évoque les bijoux et objets de valeur éventuels que l'entreprise pourrait trouver, que faire ? Il souligne le fait qu'il ne faut pas que ces objets de valeur profitent à des ouvriers mais que par respect pour nos défunt et leurs familles, il faudrait mettre en place un moyen de les préserver ? Lequel ?

Madame BERTRAND doit également aborder ce sujet avec l'entreprise SAS FUNERAIRE.

Monsieur DURIER demande si on pourrait par exemple une fois le terrain libre de concession, y planter une cuve et la faire acheter aux prochains propriétaires en même temps que l'achat du terrain ?

Madame BERTRAND poursuit en disant que les réponses aux questions feront l'objet d'une demande au juriste de Gescime et seront évoquées lors de la prochaine réunion en conseil.

Monsieur LEGAY demande pourquoi un tel écart financier entre les devis ? Madame BERTRAND répond que les mêmes critères ont été demandés et abordés dans les différents devis et que chaque entreprise a répondu de manière individuelle.

Les membres (19 POUR) acceptent le devis de l'entreprise SAS FUNERAIRE et autorisent Monsieur le Maire à signer tous documents y afférents.

3. NOUVELLE DELIBERATION POUR ANNULER ET REMPLACER CELLE PASSEE LE 20 DECEMBRE AU SUJET DE LA PRIME DU POUVOIR D'ACHAT.



Monsieur le Maire explique ce point.

La délibération n'est pas correcte sur la forme : Madame BRESSON confirme en expliquant que malgré ses renseignements pris, la délibération aurait dû passer impérativement pour avis auprès du conseil technique du centre de gestion avant délibération, ce qui n'a pas été fait, donc retrait.

Également, elle doit être annulée sur le fond car les chiffres indiqués ne peuvent pas être pris en compte ainsi, ils doivent correspondre au barème fixé légalement.

Monsieur FOURNIER poursuit en proposant de ne pas valider cette prime mais de la remplacer par le CIA pour le montant antérieurement proposé de 200€.

Le **Rifseep** comprend une indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) et un complément indemnitaire annuel (**CIA**) qui tient compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir des agents.

Les membres acceptent à l'unanimité (19 POUR) d'annuler cette délibération prise le 20 décembre et autorisent Monsieur le Maire à signer tous documents y afférents.

Monsieur LEGAY demande si tout le monde pourra en bénéficier ?

Le bureau dit oui, comme ce qui avait été décidé lors de l'octroi de cette prime de pouvoir d'achat en décembre 2023.

Il est décidé de ne l'octroyer qu'aux agents ayant été présents physiquement au moins 6 mois de l'année 2023.

Madame CONDAMINE s'interroge quant à la réglementation.

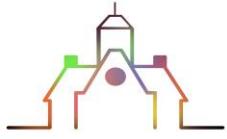
Les membres acceptent (18 POUR – 1 CONTRE) de mettre en place ce CIA et autorisent Monsieur le Maire à signer tous documents y afférents.

4. DEVIS DE L'ENTREPRISE REX-ROTARY POUR LE SERVEUR EN MAIRIE.

Madame BERTRAND fait la synthèse de la réunion qu'elle a eu en compagnie de Madame LANGHAM et Madame BRESSON avec cette entreprise.

Depuis 2020, les besoins ont changé, la nouvelle réglementation avec le RGPD, la cybersécurité qui s'accroît, Madame REHABI souligne également la dématérialisation qui est désormais omniprésente dans tous les domaines, ou presque.

Actuellement, il y a une box orange, 4 unités centrales, 1 serveur et 3 pc portables.



La problématique est que les utilisateurs des unités centrales stockent leurs données localement, ce qui complique donc la récupération de ces données car pas d'accès à distance et pas d'architecture réseau.

Ainsi les ordinateurs sont actuellement indépendants les uns des autres, il n'y a pas de classement en commun des données et cela n'est pas non plus accessible à distance.

Actuellement le montant mensuel est de 940€ TTC et si le nouveau devis est accepté, la location passerait à 1017€ TTC par mois.

L'idée serait de modifier le serveur qui deviendrait le « cœur » du réseau, où toutes les données y seraient centralisées, ce qui permettrait d'organiser plus facilement les données et de pouvoir les consulter à distance.

Donc avec ce nouveau serveur, le service administratif viendrait directement travailler dessus, il y aurait également une sauvegarde backup.

Monsieur DELREUX aimerait la communication des documents.

Les membres acceptent ce devis (18 POUR – 1 ABSTENTION) et autorisent Monsieur le Maire à signer tous documents y afférents.

5. DEVIS POUR LA REPARATION DE LA TOITURE A L'EGLISE.

Madame BERTRAND explique que le problème de fientes de pigeons gêne jusque dans l'église puisqu'il y a des faiblesses sur les ardoises et donc de l'eau dans l'église.

Madame CARPENTIER s'est entretenue avec Madame BERTRAND à ce sujet pour lui faire comprendre la réalité des dégâts.

Madame BERTRAND a déjà demandé à l'entreprise DIEVAL COUVERTURE de nettoyer les chéneaux et que depuis ce nettoyage, d'autres ardoises ont bougé impliquant une augmentation du devis initialement établi à hauteur de 1080€ TTC.

En attente du nouveau devis.



6. DELIBERATION SUR L'ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE

Depuis 2014, les horaires d'enseignement de toutes les écoles du département s'inscrivent dans un cadre réglementaire.

Le décret de 2017 a élargi les possibilités de dérogations et a permis d'organiser le temps scolaire en 8 demi-journées sans obligation de répartir les enseignements sur 5 matinées et après-midi.

L'organisation du temps scolaire pour l'école Marie Curie a été arrêtée à la rentrée 2020. L'organisation du temps scolaire est arrêtée pour une durée maximum de 3 ans.

Le conseil d'école a souhaité lors de son conseil en date du 16 mars reconduire les jours et les horaires actuels.

Il est demandé au conseil de se positionner

Les membres (19 POUR) acceptent de suivre l'avis du conseil d'école et autorisent Monsieur le Maire à signer tous documents y afférents.

7. DEMANDES DE 2 AGENTS

Monsieur le Maire évoque la demande financière de 2 agents.

Monsieur Sébastien CAPRON a fait la demande pour obtenir l'allocation aux parents d'enfants handicapés (APEH). Cette prestation s'adresse aux parents d'enfants de moins de 20 ans dont le taux d'incapacité est de 50 % ou plus et qui perçoivent l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH). Cela représente un montant de 183€ par mois.

Les membres (19 POUR) acceptent et autorisent Monsieur le Maire à signer tous documents y afférents.

Monsieur Géraldine BRESSON a fait la demande d'une augmentation de son RIFSEEP. En plus de son poste, elle remplace depuis 4 ans la secrétaire de mairie.

Madame BRESSON demande une augmentation de 200€. Il est proposé par le conseil municipal de réaliser une augmentation de 250€.

Les membres (4 POUR) votent l'augmentation de 200€ et 50€ supplémentaires dans un mois ou 2.

Les membres (15 POUR) votent l'augmentation de 250€.



Le conseil se positionne donc à l'unanimité pour une augmentation de 250€ pour Madame BRESSON et autorisent Monsieur le Maire à signer tous documents y afférents.

8. PROJET DU HANGAR POUR LE SERVICE TECHNIQUE

Monsieur le Maire et Madame BERTRAND rappelle que nous avons vendu la Maison Des Associations et qu'en date du 30 septembre 2024, il faudra avoir quitté définitivement les lieux.

Comme précédemment expliqué, un arrangement a été trouvé afin que notre service technique puisse vider les locaux dans les meilleurs délais.

Pour rappel, le hangar actuel représente 300 m2.

La cuisine du service technique a basculé depuis la fin d'année 2023 à l'ancien magasin Proxi.

A ce jour, plusieurs pistes sont envisagées : à savoir que sur ce dossier on aurait peu de subventions

- Achat de 2 terrains contigus à la MDA afin d'y bâtir un hangar sur environ 600 m2

Madame BERTRAND à ce sujet a consulté un architecte qui demande 470 000€, tout compris, les membres trouvent le montant trop cher.

Également, l'entreprise AGRIMETAL a été consultée, pour une estimation de construction d'un bâtiment agricole neuf. Nous n'avons pas encore de retour.

Monsieur FOURNIER lui s'est renseigné en Belgique où là le montant est plus raisonnable, 260 000€ mais sans clôture, sans aide pour le permis de construire

- Madame REHABI avait vu un hangar en vente rue du Carlin,

Mais il s'avère qu'il est trop petit, il faudrait à côté trouver un autre bâtiment pour pouvoir stocker les fourgons

- Madame KUBICKI a entendu parler d'un hangar à louer rue du 11 novembre

Il s'agit de 3 cellules dont 2 déjà utilisées. La cellule restante doit être débarrassée, elle représente 300 m2 avec sol en béton, électricité pour un montant de 700€ mensuel.

Les membres débattent et optent pour la location en attendant une décision ultérieure, (19 POUR) et autorisent Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.



9. DELIBERATION CONCERNANT UNE MODIFICATION SUR LE TABLEAU DES INDEMNITES DES ELUS

Il s'agit simplement d'une précision : La préfecture a souhaité que sur le tableau en question apparaisse le pourcentage des indemnités des élus.

A savoir qu'il s'agit du taux de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Les membres délibèrent (17 POUR-1 ABSTENTION-1 CONTRE) et acceptent à la majorité cet ajout et autorisent Monsieur le Maire à signer tous documents y afférents.

10. DELIBERATION CONCERNANT LA DENOMINATION A ATTRIBUER A LA RUE INTITULEE « RUE DERriere LES HAIES » OU « CHEMIN DERriere LES HAIES »

Un particulier connaît des difficultés quant au recensement cadastral de sa parcelle et n'est donc pas correctement identifié chez son opérateur Orange ; donc il lui est impossible d'obtenir la fibre.

Les membres à l'unanimité (19 POUR) adoptent l'appellation « rue derrière les haies » et autorisent Monsieur le Maire à signer tous documents y afférents.

11. INFORMATIONS DIVERSES

- Madame BRESSON soumet aux membres un tableau de positionnement pour la tenue du bureau de vote du 9 juin, les membres en présence remplissent ce dernier
- Un particulier a fait parvenir un courrier indiquant un problème de trottoirs, à transmettre à la CUA en charge de la voirie communale.

12. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire aborde le sujet de l'avancement des travaux de réparation à l'espace associatif.

Depuis le 26 février, le coffret ENEDIS, qui été suspendu, retenu par des sangles, au-dessus du trou à la suite de l'effondrement d'avril 2023, s'est affaissé sur le câble d'alimentation provoquant ainsi une grosse surtension à l'intérieur du bâtiment.



Le centre de loisirs, a dû être en urgence rapatrié au sein des locaux de l'école Marie Curie.

La déclaration à l'assurance a été faite et un expert est mandaté.

Les devis sont tous signés et ont été envoyés aux entreprises respectives.

A ce jour, il est impératif pour pouvoir ouvrir de nouveau en toute sécurité d'avoir la réparation de l'alarme incendie ainsi que de la microstation et de la station de pompage pour ouvrir les toilettes aux enfants de la cantine et aux associations et locataires.

Ce qui permettra enfin aux agents de la cantine de pouvoir nettoyer la vaisselle avec de l'eau chaude et d'avoir du chauffage.

Les informations tombent toutes les semaines et un point est fait jour après jour auprès des associations de la commune.

Madame BERTRAND évoque le prochain désherbage de la Médiathèque, qui aura lieu au même moment que le Troc Plantes, le 18 mai 2024 au matin.

Monsieur le Maire a reçu un courrier qu'il lit concernant la sécurité et la vitesse rue de l'égalité. Il informe le conseil que la CUA a amorcé le dossier et qu'une étude de sécurisation du carrefour (rue de l'égalité - rue de la Barre - rue de Leuregans – rue des Balloteux) ainsi que la rue de l'égalité est en cours afin d'installer par la suite un aménagement pérenne.

Monsieur GOURGUECHON évoque la pose de bornes jaunes par le département sur les trottoirs de Neuville qui pourraient être dangereux pour les piétons et autres usagers des trottoirs.

Monsieur DUPUIS évoque les points suivants :

Une étude est en cours auprès des Neuvilleois afin de créer un dépôt de pain à la MARPA.

Des visites du village ont lieu régulièrement dans le cadre de Village Patrimoine et ce jusqu'aux Journées Européennes du Patrimoine.

Une deuxième réunion sur le maintien à domicile s'est tenue.



NEUVILLE SAINT VAAST



Un nouveau Foodtruck rejoint l'offre proposée aux Neuvilleois. Il sera présent le vendredi soir et proposera des Poke Bowls, basé sur des produits locaux.

Monsieur GOURGUECHON prend la parole concernant les plantations de haies qui ont eu lieu sur la commune par la CUA, dans le cadre de l'association Chemins en Campagne. Il regrette un manque de communication entre les acteurs. Monsieur le Maire répond qu'il n'était pas au courant des projets de plantations. Par la suite, Monsieur le Maire s'engage à faire en sorte que les différents acteurs soient consultés, conviés et réunis pour les projets de plantation.

Fin de séance à 22h20

Jean-Pierre PUCHOIS

Sébastien LEGAY

Maire

Secrétaire de séance